

Règlement épreuve par équipe attelage-cavalier jugé au barème C

Equipe composée de 1 attelage à un et 1 cavalier de saut. On débute l'épreuve de saut sur un parcours d'environ 8 obstacles d'une hauteur de 80 cm maximum. Si le cavalier fait tomber une perche, l'équipe est pénalisée de 5 secondes supplémentaires. Une fois son parcours terminé, le cavalier doit arrêter son cheval dans un périmètre défini et rejoindre, à pied, l'attelage le plus rapidement possible. On débute ensuite le parcours de maniabilité comportant environ 10 obstacles. Le cavalier de saut est sur la voiture pendant le parcours. Si l'attelage fait tomber un obstacle de maniabilité, 5 secondes supplémentaires seront ajoutées au chronomètre. Une personne devra tenir le cheval du cavalier pendant que celui-ci effectue le parcours de maniabilité avec l'attelage. L'épreuve sera jugée au barème C et le chronomètre débutera lorsque le cavalier de saut franchira la ligne de départ et celui-ci s'arrêtera lorsque l'attelage franchira la ligne d'arrivée.

Brevet obligatoire.

